

## À VOS MASQUES ...



## PRÊTS ... PARTEZ !

### COMPTE-RENDU DE L'AUDIO DU 4 SEPTEMBRE

Après que nous ayons connu une période estivale très ensoleillée à tel point que le département de la Gironde est devenu tout rouge, le DI de Nouvelle-Aquitaine a réuni de nouveau les représentants syndicaux pour une AUDIO consacré aux préconisations à adopter au sein de la circonscription en temps de circulation du COVID.

Un point sur l'état des « troupes » pour signaler qu'il existe 4 cas contacts (principalement sur la DR de Bordeaux) pour lesquels des ASA ont été accordées dans l'attente des résultats de test.

**Debat :** si les tests se révèlent négatif, sachant que la fiabilité des test dans le cas de négativité au COVID est de seulement 70%, doit-on, par précaution, préconiser pour ces agents un temps d'éloignement du service estimé par les scientifiques à 7 jours ?  
Le DI considère que les mesures barrières (masques, distanciation ...) constituent déjà une garantie.  
Nous insistons, côté syndical, pour que la mesure des 7 jours soit appliquée.  
Le DI campe sur sa position en argumentant que le recours systématique au retrait pourrait désorganiser totalement un service.

Le cas n'a pas été posé, mais, si un agent présente lui-même des signes de COVID, le temps que ce dernier effectue son test, quelle position devront prendre ses collègues l'ayant approché ? Devront-ils par précaution rester en ASA ? Ou bien poursuivre leur service en respectant les gestes barrières ?

Pour recueillir toutes ces situations qui surgiraient ainsi, l'administration a mis en place des correspondants COVID (assistants et conseiller de prévention).

## À VOS MASQUES

La principale mesure marquante est l'obligation faite aux agents de porter le masque. Quelques exceptions échappent à la règle :

- les agents seuls dans leur bureau ;
- les agents possédant un certificat médical contre-indiquant le port du masque ;
- les agents en atelier (STA) ou effectuant des travaux physiques (BHR).

## PRÊTS . . .

La doctrine du DI est donc le port systématique du masque (soit 20 masques par agent et par semaine) tout en conservant pour chaque service un stock équivalent à deux mois d'utilisation. Chaque masque jetable comptant pour 1 et chaque masque tissu comptant pour 20.

Dès le renouvellement des masques en octobre prochain, la préconisation de la DG qui privilégie pour la surveillance le port des masques chirurgicaux et pour les OPCO, les masques en tissu, sera opérationnelle en Nouvelle-Aquitaine.

Mais dès à présent les brigades possèdent des masques chirurgicaux qui peuvent être utilisés. LA REGLE ETANT DE CONSERVER LE STOCK STRATEGIQUE quelque soit le type de masque.

Les dotations mensuelles en masques se feront avec le matériel distribué par les différentes préfectures.

Concernant les pathologies conférant à l'agent le qualificatif de vulnérable par rapport au COVID, un nouveau décret a exclu 7 pathologies qui étaient auparavant reprises. Pour ces agents qui passent d'un statut à l'autre le DI proposera tout de même du télétravail classique et du présentiel en site aménagé.

## PARTEZ !

Partez chez vous ! tel est le credo du directeur lorsqu'il cite les statistiques des télétravailleurs parmi les agents AG-CO de l'interrégion :

Sur 550 agents AG-CO, 204 télétravaillent dont 32 en mode COVID non règlementé, soit au total 40% des effectifs.

Afin de répondre aux orientations nationales et à l'urgence sanitaire que souligne le passage en zone rouge du département de la Gironde, Monsieur PUCETTI proposera aux agents, dans le cadre de leur convention, de rajouter, selon les nécessités, 1 ou 2 jours de télétravail hebdomadaire. (maximum 3).

## FAUX DÉPART !

Un hic au tableau : le refus de télétravail pour les agents des contrôles, notamment pour les SRE, tant que la période d'expérimentation, actuellement menée dans ces services ne sera pas terminée. L'analyse de l'expérimentation, qui interviendra avant la fin d'année, conclura sur l'opportunité d'autoriser le télétravail dans ces services.

L'UNSA demande à ce que ces conclusions soient débattues lors du prochain CTSD.

### **Autres annonces :**

- . Le (la) psychologue sera sélectionné début septembre et s'installera au cours Tournon à Bordeaux durant l'automne.
- . Un bureau vacant au SRE de Bordeaux, dédié aux auditions, pourra également être un espace provisoire de travail individuel pour un agent du SRE.
- . La possibilité d'utiliser la dotation professionnelle des masques pour les activités syndicales (AG ou autres) a été confirmée par le DI.
- . Des équipements web et écouteurs seront livrés dans chaque service pour permettre la FP.